

Comme on a pu le constater, des industries manufacturières sont passées des pays de l'OCDE aux pays émergents. Dans le contexte d'une économie mondiale concurrentielle, les gains de productivité d'un pays contribuent généralement à améliorer le bien-être. Les produits fabriqués dans les pays émergents se sont progressivement améliorés sur le plan de la qualité et ont remplacé les biens locaux plus dispendieux produits en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest. Ce phénomène n'est pas nouveau.

L'avancement technologique des économies nouvellement industrialisées peut s'expliquer en partie par le transfert technologique des économies industrialisées mieux établies. Ce transfert de technologie, comme le font valoir de nombreux théoriciens du commerce international, est avantageux sur le plan mondial, mais il s'accompagne néanmoins de conséquences négatives pour certains segments de la population des pays industrialisés déjà établis.

Les pays industrialisés déjà établis peuvent être touchés négativement par l'effondrement de certaines industries et par la hausse connexe du taux de chômage. Il est certain que les transferts de technologie existent et que des secteurs d'activité tout entiers disparaissent dans certains pays. Nous tentons de modéliser ce processus et d'analyser les interactions entre les différentes rigidités qui peuvent causer ce phénomène, dont le seuil minimum de viabilité d'une industrie ou le nombre de travailleurs qui ne peuvent évoluer dans un autre secteur, en raison du manque de compétences nécessaires.

Nous considérons deux pays : pays d'origine et pays étranger, et deux produits : un bien manufacturé pouvant être produit par les deux pays et un bien sophistiqué qui peut être produit seulement par le pays d'origine. La main-d'œuvre est mobile entre les industries, mais une portion des travailleurs du secteur manufacturier n'est pas apte à travailler dans un secteur sophistiqué.

Lorsque, dans le cadre du libre-échange, le transfert de technologie entraîne l'effondrement de l'industrie manufacturière dans le pays d'origine, on assiste alors à une légère diminution du bien-être et à une hausse marquée du prix du bien manufacturé. D'autres transferts peuvent contribuer à renverser ces résultats. La taille minimale requise pour exercer des activités constitue le niveau optimal de protection. La taille de l'industrie manufacturière est déterminante pour assurer sa viabilité. Nous supposons que, en deçà d'une taille donnée, l'industrie s'effondre. Les conditions qui justifient le soutien d'une industrie en déclin peuvent être interprétées de différentes façons, mais la conclusion est inéluctable : les transferts de technologie influent négativement sur les arguments en faveur de la protection des industries au pays d'origine. Après l'effondrement possible d'une industrie du pays d'origine, d'autres transferts de technologie vers un pays étranger contribuent à augmenter le bien-être à l'échelle mondiale.

L'étude intégrale (en anglais) peut être consultée sur le site Web du CIRANO à l'adresse :

<http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2012s-27.pdf>